

Image not found or type unknown



Saisies données nominatives pour une enquête qualité

Par **j2eY**, le **08/03/2010** à **17:44**

Bonjour,

Je viens vers vous pour éclaircir une question remontée par certains de nos agents :

Nous intervenons en tant que prestataire pour des actes techniques chez un client.

Ce client a élaboré un questionnaire pour une enquête qualité/satisfaction auprès de ses utilisateurs.

Après chaque intervention, notre agent doit commencer à remplir le questionnaire notamment en notant son nom, à l'utilisateur final ensuite de compléter.

Le fait de tracer nominativement chaque action de nos agents est-il autorisé notamment vis à vis des recommandations de la CNIL ?

Merci de votre réponse.